

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 18 JUI 2018**

**N° d'ordre de la délibération : 37  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 6 Juin 2018

Nombre de membres : 18

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0



Le 18 Juin 2018 à 10 heures  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Objet : Préparation de la prochaine assemblée générale du 18 octobre 2018**

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Guillaume DEBEAURAIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un comité syndical avant la fin de l'année en vue notamment d'adopter une décision modificative au budget 2018 et d'autoriser Monsieur le Président du SDEHG à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 400 personnes,

Considérant que la commune d'Eaunes s'est portée volontaire pour organiser la réunion du comité syndical le jeudi 18 octobre 2018 à 14h30 au Centre Hermès,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'organiser la prochaine réunion du comité du SDEHG au Centre Hermès à Eaunes le jeudi 18 octobre 2018 à 14h30,
- de charger Monsieur le Président de son organisation, notamment la conclusion de toute convention afférente, le cas échéant.

Résultat du vote :

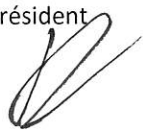
Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **21 JUI 2018**



Le Président

  
Pierre IZARD